

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1. PREAMBULE

Au titre de son arrêté provisoire DDEA n°E-2009-17 (jusqu'au dépôt du nouveau dossier d'autorisation), Prévost Environnement est autorisé à exploiter son « centre de tri de déchets industriels banals D.I.B. », sur son site situé sur la ZAC des Matalines à Catus pour les activités suivantes :

Rubrique et Désignation de l'activité	Volume de l'activité sur le site	Régime*
322-A Station de transit de Déchets Industriels Banals	15 000 T/an	A
329 Dépôts de papiers usés ou souillés	100 T	A
98 bis C Stockage de matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques	300 m ³	D
1530-2 Dépôt de bois, papier, carton	3000 m ³	D
1430 – Dépôt de liquides inflammables	1 m ³ de fuel	NC

Par le présent dossier, Prévost Environnement souhaite régulariser sa situation et légèrement augmenter les capacités de traitement des déchets mentionnés ci-dessus, ainsi que clairement permettre ses activités de transit, tri des déchets non dangereux issus des industriels, des chantiers et des collectes sélectives.

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

	Matières	Tonnages traités aujourd'hui en T/an	Tonnages autorisés dans l'arrêté préfectoral modifié en T/an	Tonnages traités envisagés à terme en T/an
Entrée	DND (issus des industriels)	2200	15 000	3 300
	DND (issus des ménages)	0		1 100
	DND (issus des chantiers)	0		300
	Papier/carton	9600		12 300
	Plastiques	120		1 000
	Total	11920		18 000
Sortie	Papier/carton	10540	15 000	14 000
	Plastiques	390		1 200
	Bois	280		440
	Ferraille	60		100
	Gravat terre	0		60
	Déchets ultimes	650		2 200
	Total en T	11920		18000

Tableau : Entrées/sorties attendues

	Matières	Tonnages maximum prévus stockés sur site en T	Conditionnement prévu
En attente de tri	DND (issus des industriels, des ménages et des chantiers)	270	Vrac dans bâtiment
	Papier/carton	27	Vrac dans bâtiment
	Plastiques	5*	Vrac dans bâtiment
	Total	302	
En attente d'évacuation	Papier/carton	2890	balles
	Plastiques	184	balles
	Bois	15	Benne
	Ferraille	15*	Benne
	Gravat terre	4*	Benne
	Déchets ultimes	12*	compacteur
	Total	3 120	

*tonnages arrondis à l'unité supérieure

Tableau : Stockages attendus sur site

2. IMPACT SUR LE PAYSAGE

Le centre est implanté au nord de la ZAC des Matalines.

On retrouve :

- au sud : occupant une grande partie du cœur de la ZAC, le SYDED
- au nord : à environ 250 m des maisons (paysage pavillonnaire)

Prévost Environnement présente un bâtiment unique en bardage métallique et toiture en bac acier. Les stockages de déchets se font soit à l'intérieur du hall de tri soit en arrière ou sur les côtés du bâtiment, limitant l'impact visuel depuis l'espace public.

Une étude photographique paysagère a été réalisée sur le site. (Cf annexe 19).

Sur le site, une attention particulière a été portée à la préservation de deux bosquets composés notamment de pelouses, de chênes et de murets.

En outre, des espaces verts composés de lavandes, pelouses et de Cyprès ont été plantés. Celle-ci démontre que le site s'intègre bien dans le paysage actuel de la zone.

Le centre de tri s'intègre donc bien dans le paysage actuel de la zone.

3. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Il n'existe pas d'espèce animale ou végétale protégée à cet endroit.

Une étude faune/flore a été réalisée au printemps 2010 (Cf annexe 18). Cette étude précise que le site n'est pas susceptible d'accueillir des espèces animales ou végétales rares et/ou protégées, ou des cortèges intéressants. En outre la faune et la flore observée sont assez pauvres dans l'ensemble et aucune sensibilité vis-à-vis de ces aspects n'a été mis en relief.

Le site de Prévost Environnement n'engendre pas d'impact direct sur la faune et la flore locale.

4. IMPACT SUR L'EAU ET LE SOL

Les rejets d'eaux usées de la société sont essentiellement des effluents de type domestique. Les rejets d'eaux usées domestiques (sanitaires et douches) peuvent être évalués en se référant à l'effectif envisagé et à la consommation liée aux usages sanitaires. L'effectif est actuellement de 7 personnes pour une consommation moyenne de 110 m³/an. Dans le cadre de l'évolution des activités, l'effectif passera à 11 personnes soit une consommation moyenne (au même rythme que les années précédente) de 173 m³/an.

Les eaux sanitaires sont dirigées vers la station d'épuration de la ZAC des Matalines qui en assure le traitement.

Les seules eaux usées industrielles du site seront celles générées par le lavage des camions. Ces eaux sont susceptibles d'entraîner des particules en suspension et des hydrocarbures qui seront traitées par un déboureur déshuileur spécifiques.

Prévost Environnement procédera au lavage d'1 camion ou engins par jour représentant un volume total estimé à 1.2 m³ soit 324 m³ environ sur une année.

Les eaux pluviales sont constituées des eaux de toitures non polluées et des eaux de voiries susceptibles d'être polluées par des matières en suspension et des hydrocarbures. Ces eaux sont collectées séparément.

Les eaux de toiture convergent directement vers des puits d'infiltration sur le site de Prévost Environnement.

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

Les eaux de voiries des zones imperméabilisées quant à elles sont préalablement traitées par un déboureur/séparateur d'hydrocarbures (capacité de traitement de 40l/s, concentration en hydrocarbures < 5 mg/l) avant d'être rejetées dans le réseau EP de la ZAC des Matalines.

Les eaux pluviales de Prévost Environnement transitent alors par les ouvrages de la ZAC de traitement T0 d'un volume de 2800 m³ et de rétention S0 d'un volume de 600 m³ avec un débit de fuite de 90l/s. Ces ouvrages collectent aussi les eaux pluviales provenant du SYDED.

Une analyse d'eau a été réalisée en mars 2009 en sortie de déboureur. Celles-ci étaient conformes.

Les ouvrages de la zone d'activités des Matalines ont été dimensionnés et réalisés de manière à éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.

Les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales du site sont donc traités de façon à ne pas engendrer de pollution des eaux ou du sol.

Pour retenir en cas d'incendie les eaux sur site, Prévost Environnement prévoit la mise en place d'un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et la mise en place d'une vanne d'obturation sur la sortie.

Aucune autre mesure compensatoire n'est envisagée.

5. IMPACT SUR L'AIR

Il n'y a pas d'émissions canalisées sur le site.

Les rejets générés par le trafic routier de l'entreprise sont : CO₂, NOx, SO₂, poussières et oxydes métalliques. Indirectement par des réactions photochimiques de ces polluants primaires, il peut également se former de l'ozone. Toutefois, de tels rejets sont négligeables par rapport à ceux engendrés par le trafic avoisinant de la nationale 20, Il s'agit de sources d'émissions mobiles non maîtrisables par Prévost Environnement.

L'activité de tri se fait en intérieur au niveau du hall de tri. En extérieur, le centre de tri limite ses envois par un nettoyage régulier de son site.

Compte-tenu des faibles émissions et des mesures mises en place pour limiter les envois sur le site, l'impact sur l'air des activités de Prévost Environnement est donc limité.

6. COMMODITE DU VOISINAGE

Les rejets atmosphériques dus à l'activité de Prévost Environnement ne sont pas susceptibles de générer des nuisances olfactives pour le voisinage. Les déchets reçus sont non-fermentescibles.

La campagne de mesures réalisée sur le site a permis de montrer que Prévost Environnement est conforme aux exigences réglementaires.

Aucune mesure compensatoire n'est donc à envisager.

7. DECHETS GENERES

Les déchets produits par l'établissement seront gérés à un niveau optimal.

Les centres de valorisation ou d'élimination seront choisis le plus près possible de l'établissement afin de limiter le transport des déchets.

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

L'ensemble de ces centres destinataires des déchets seront dûment autorisés (arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter) et/ou agréés.

Les conditions de stockage interne sont prévues pour éviter toute pollution accidentelle.

Aucune mesure compensatoire n'est envisagée, la gestion des déchets étant bien maîtrisée.

8. TRAFIC ROUTIER

On peut estimer le trafic maximal journalier généré par l'activité future à :

- 7 véhicules légers en moyenne et jusqu'à 11 véhicules légers par jour,
- 30 camions en moyenne et 45 camions maximum par jour.

L'impact de l'activité de Prévost Environnement sur le trafic actuel est mineur, aucune mesure compensatoire n'est envisagée.

9. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Les sources de contamination présentes sur la zone sont celles représentées par les trafics et les activités à proximité.

Les substances émises par cette activité sont essentiellement :

- Au niveau du milieu eau : les eaux de ruissellement susceptibles d'être chargées en hydrocarbures et en Matières En Suspension.
- Au niveau du milieu air : principalement les rejets générés par le trafic et les activités environnantes, soit : CO₂, NO_x, SO₂, poussières.
- Au niveau du bruit : principalement les bruits des infrastructures routières et des activités environnantes.

En ce qui concerne le site Prévost Environnement, les substances ou nuisances émises par son activité sont essentiellement :

- Au niveau du milieu air : principalement les rejets générés par le tri, la manipulation des déchets (déchargement, stockage...), et le trafic,
- Au niveau du bruit : principalement les bruits liés au trafic et au fonctionnement des équipements,
- Au niveau des rejets eaux : principalement des rejets d'eaux usées traitées par la station d'épuration et des rejets eaux pluviales des voiries, et de l'aire de lavage traités par deux débourbeurs.
- Au niveau déchets : principalement la production de déchets banals stockés et éliminés conformément à la réglementation en vigueur, et quelques DID.

En fonctionnement normal, aucune atteinte des milieux n'est donc possible.

Les produits pour la maintenance stockés sont principalement des huiles (très peu volatiles). Ces produits ne présentent pas de risque en condition normale d'utilisation car ils sont stockés en petites quantités sur une rétention adaptée et manipulés en petites quantités sur une aire bétonnée. Il n'y a donc pas de risque d'émission de ces substances. Le fuel est lui stocké dans un cubitainer de 1000l sur rétention.

Il n'y a pas de polluants retenus pour la suite de l'étude. Car :

- en ce qui concerne les poussières, le nettoyage régulier du site permet de limiter l'accumulation de ces poussières et leur envol.
- les rejets aqueux font l'objet d'un traitement adapté ; le rejet dans le milieu naturel est donc faible.

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

- les rejets liés au trafic sont gérés par les maintenances / entretiens des véhicules, ainsi que les contrôles techniques obligatoires.

Si l'on considère les hydrocarbures, il apparaît également peu pertinent d'évaluer les risques sanitaires de ce polluant car le trafic généré par les activités de Prévost Environnement est faible au regard du trafic routier environnant.

Il est donc peu pertinent d'évaluer le risque sanitaire pour ces polluants.

Compte tenu des quantités émises, et de la nature toxicologique des substances présentes, aucune substance n'a été sélectionnée dans le cadre de cette étude d'impact.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

Ce résumé reprend de manière simple mais complète les points importants de l'étude de dangers et permet au lecteur d'avoir une vue d'ensemble du document avec ses conclusions et d'aller rechercher, si nécessaire, les détails des informations qui l'intéressent plus particulièrement.

Les différents chapitres abordés lors de l'étude de dangers sont :

- ☞ La description de l'environnement et du voisinage de l'établissement, qui décrit en particulier les intérêts à protéger
- ☞ L'identification et la caractérisation des potentiels de dangers
- ☞ L'évaluation des risques qui constitue le cœur de l'étude de dangers
- ☞ L'évaluation des effets des scénarios majeurs potentiels mis en évidence par l'analyse détaillée des risques

L'organisation de la sécurité, qui décrit entre autres les moyens de lutte contre un sinistre, est également détaillée, avec en particulier les moyens d'intervention permettant de lutter contre les sinistres majeurs mis en évidence au cours de l'étude.

La cartographie précisant la nature et les effets des accidents majeurs est jointe en fin de ce résumé non technique.

1. ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE

Prévoست Environnement est implanté sur la ZAC des Matalines, à environ 2.5 kms au sud de Catus. L'environnement proche du site est constitué de bois et sous-bois et du syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés qui constitue la seule entreprise avoisinante.

La densité de population est donc relativement faible autour du site.

Les premières habitations sont situées au nord-ouest du site sur la commune CATUS à environ 250 m. Il s'agit des maisons situées au lieu dit le « Pégourié ».

Dans le rayon d'affichage du site, nous notons la présence d'un Etablissement Recevant du Public, il s'agit du siège du SYDED classé en type W (administrations/bureaux) de catégorie 5.

Les activités proches de Prévoست Environnement et notamment au sud du site sont celles du SYDED concernant l'activité compostage de déchets verts.

2. POTENTIELS DE DANGERS

Les potentiels de dangers majeurs identifiés sont :

- **le risque d'incendie du fait du tri et du stockage de matières combustibles**
- **la pollution du milieu naturel par les eaux d'extinction incendie,**

Ces potentiels de dangers sont analysés en détail au chapitre relatif à l'analyse des risques.

3. EVALUATION DES RISQUES

La méthode retenue pour caractériser et réduire les risques est dans un premier temps basée sur l'identification des risques à partir d'une analyse préliminaire globale.

Les risques identifiés font ensuite l'objet d'une analyse détaillée visant à leur réduction autant que faire se peut à un coût économiquement acceptable.

L'analyse des risques liés à l'exploitation des installations a été réalisée à l'aide d'une méthode inductive qui s'inspire de l'Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité.

Pour chaque sous-ensemble, les défaillances analysées correspondent aux dangers génériques de chaque équipement ou installation mis en évidence dans l'analyse préliminaire des risques.

Chaque risque identifié a fait l'objet d'une quantification relative :

- ⇒ vis-à-vis de son occurrence;
- ⇒ vis-à-vis de ses conséquences (effets sur les structures et sur les individus).

La quantification des risques a été réalisée sans prise en compte des mesures de prévention/protection mises en œuvre sur les installations puis avec prise en compte des mesures de prévention/protection mises en œuvre sur les installations afin de dégager le

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

risque résiduel représentatif ainsi que les éléments importants vis-à-vis de la réduction des risques associés à l'exploitation des installations.

Compte tenu des criticités déterminées par analyse détaillée des risques, **l'accident le plus grave et le plus probable est associé à l'incendie du stockage de matières combustibles.**

4. EVALUATION DES EFFETS DES SCENARII MAJEURS POTENTIELS

4.1 Choix des scénarii d'accident majeurs

Le scénario potentiel issu de l'analyse détaillée des risques est le suivant :

- **Scénario : Incendie des stockages internes et externes des matières combustibles**

Conclusions des modélisations

→ pour les structures :

- 5 kW/m², seuil des destructions de vitres significatives. Aucun bâtiment n'est atteint.
- 8 kW/m², seuil des effets domino et correspondant au seuil des dégâts graves sur les structures. En cas d'incendie sur les stockages de matières combustibles que ce soit des stockages extérieurs ou au niveau du hall de tri, **aucun effet dominos sur l'extérieur n'est à envisager.**
- 16 kW/m², seuil d'exposition prolongée des structures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures hors structures béton. Aucun bâtiment voisin n'est atteint par ce flux.
- 20 kW/m², seuil de tenue du béton pendant plusieurs heures et correspondant au seuil des dégâts très graves sur les structures béton. Aucun bâtiment voisin n'est atteint par ce flux.
- 200 kW/m², seuil de ruine du béton en quelques dizaines de minutes. Ce seuil n'est pas atteint

→ pour les effets sur l'homme :

La mise en place de mesures compensatoires permettra de contenir les flux de 3,5 et 8 kW/m² en limites de propriétés.

Les modélisations sont réalisées en partie 4 – Etude de Dangers.

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

4.2 Effets domino potentiels

Le flux de 8 kW/m² étant contenu grâce à la présence des parois coupe-feu et à l'éloignement des autres stockages, aucun effet domino n'est à prévoir.

4.3 Risques engendrés par les fumées et les gaz de combustion

La combustion des matériaux stockés s'accompagne de la formation de fumées, particules fines de suies dispersées dans le volume gazeux et de gaz, principalement le CO et CO₂.

Le retour d'expérience sur les incendies dans des entreprises similaires montre que les valeurs maximales de concentration observées sont inférieures aux seuils de toxicité.

En effet, en milieu non confiné, la chaleur des fumées concourt à la formation d'un panache qui s'élève, avec une dilution atmosphérique notable.

4.4 Pollution accidentelle de l'eau et du sol

La pollution peut provenir du déversement dans le milieu naturel des eaux utilisées pour combattre un incendie et contenant des produits de décomposition en mélange (cendres, dilution des produits stockés...).

Le besoin en eau a été estimé à 180 m³/h.

La rétention des eaux incendie à prévoir est de 430 m³. Il est prévu la mise en place d'un bassin de rétention des eaux d'extinction et la mise en place d'une vanne d'obturation qui permettront de contenir la pollution sur site. La vanne d'obturation fera l'objet de test périodique.

5. SYNTHÈSE

Au vu des éléments précédents et aux vues des mesures compensatoires envisagées les effets resteront confinés dans les limites de propriété, au regard des moyens de prévention et de protection qui seront mis en place.

6. PRESENTATION DE L'ORGANISATION DE LA SECURITE

6.1. Equipements de protection individuelle (EPI)

Des moyens de protection individuelle sont mis à disposition selon le danger spécifique auquel les travailleurs sont exposés :

- gants adaptés,
- chaussures de sécurité adaptées,
- vêtements de travail adaptés,
- bouchons auditifs
- masques

6.2. Moyens de lutte contre l'incendie

Les premiers secours sont organisés à l'aide d'extincteurs à eau pulvérisée, à poudre ou à CO₂. Ils sont placés en fonction des risques spécifiques rencontrés. Leur nature dépend de l'origine du feu (électrique, nature des substances et matériaux présents dans le centre).

Tous ces équipements feront l'objet d'une vérification annuelle par une entreprise spécialisée.

Actuellement, Prévost Environnement ne dispose pas de poteau incendie à l'intérieur du site. Le site bénéficie néanmoins des moyens de la ZAC, à savoir l'eau retenue au niveau des bassins de rétention d'eaux pluviales de la ZAC et à disposition des pompiers (rampe d'accès aménagée et accès des portails à aménager).

Une réunion avec les Services de Pompiers, organisée en janvier 2009, a confirmé que ces dispositions étaient suffisantes. Le compte-rendu de cette réunion se trouve en annexe 14.

Des RIA seront par ailleurs installés sur le site.

6.3. Formation du personnel

La formation à la sécurité a pour objet d'instruire le salarié des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et, le cas échéant, celle des autres personnes occupées dans l'établissement.

Des formations relatives à la manipulation des extincteurs et à la conduite à tenir en cas d'accident/incident sont effectuées.

6.4. Moyens externes

La commune de CATUS est défendue en premier appel par le Centre d'Incendie et de Secours de CATUS qui dispose de moyens permettant d'assurer les missions d'incendie et de secours d'urgence aux personnes, et qui peut être lui-même renforcé en 2^{ème} appel par d'autres centres en cas d'indisponibilité ou de demande de renfort.

L'ECO CENTRE CATUS (46)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Présentation du dossier
----------------------------	---	-------------------------

7. COUT DES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SECURITE

Les coûts relatifs à la sécurité et à la protection de l'environnement seront relatifs à la mise en conformité du site, à savoir :

Nature des dépenses	Coût estimatif en euros (HT)
Disconnecteurs à l'entrée du site	2000
Murs coupe feu	120 000
Protection contre la foudre	6 000
Bassin de rétention	30 000
RIA	15 000
Débourbeur/déshuileur aire de lavage	50 000
Formation annuelle incendie	1 000
Création modification des réseaux	50 000

A ceci s'ajoute des coûts de fonctionnement de l'installation dus aux frais d'exploitation et d'entretien liés à la sécurité (liste non exhaustive) comme :

- la vérification d'extincteurs,
- la vérification des trappes de désenfumage,
- la vérification des installations électriques,
- la formation incendie du personnel,
- les coûts d'entretien et des contrôles périodiques de sécurité....